





FICHE EXPORT CORÉE DU SUD

Export vers la Corée du Sud

Accord d'équivalence entre la Corée du Sud et l'UE



Signé depuis le 1^{er} février 2015 : [Site du KOR](#)

-  L'équivalence couvre les produits transformés où **la transformation finale est réalisée dans l'Union Européenne***
-  L'étiquetage et le conditionnement ne sont pas considérés comme une transformation.

** Dans le règlement coréen, un produit transformé contient par définition des matières premières dont on ne reconnaît pas les formes originales ou/et des additifs alimentaires. Le chauffage, la stérilisation ou le traitement sanitaire d'un aliment qui ne provoque pas de changement important ni de modifications des caractéristiques organoleptiques, n'est pas considéré comme une transformation. Demander confirmation à l'importateur.*

Etiquetage

Etiquetage selon les règles d'usage de Corée (*l'importateur fait valider les mentions et le logo coréen à son organisme de contrôle*)

-  Possibilité d'apposer le logo UE et/ou le logo coréen
-  Si utilisation du logo UE, les règles d'usage restent identiques à la réglementation BIO UE.



Votre contact chez Certisys : certification@certisys.eu